

LECON 5

Cours sur les violences sexuelles faites aux femmes, aux adolescents/jeunes/enfants



A- le cours

1- OBJECTIFS DU COURS

A la fin du cours, les adolescents et les jeunes devraient être capables :
de définir la violence sexuelle,
d'identifier les différentes formes de violences sexuelles,
de citer des stratégies de prévention des violences sexuelles

2- DEFINITIONS

Les violences sexuelles

C'est le fait d'obliger une personne à subir, à accomplir ou à être confrontée à des actes d'ordre sexuel sans son libre consentement. La violence sexuelle inclut tous les gestes, paroles ou attitudes à caractère sexuel, qui sont posés sans le consentement et contre la volonté de la personne, et ce, même en situation de couple. Malgré ce qu'on en pense, il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu pénétration pour parler de violence sexuelle.

Les violences sexuelles constituent une violation des droits humains.

“Les violences sexuelles constituent des délits ou des crimes”. Selon l'article 13 de la loi N°49-2005/AN portant Santé de la reproduction, « toutes les formes de violences et de sévices sexuels sur la personne humaine notamment les enfants et les adolescents sont interdites, sous peine des sanctions prévues par le code pénal »

Le consentement sexuel

Le consentement sexuel est l'accord qu'une personne donne à son ou sa partenaire au moment de participer à une activité sexuelle. Ce consentement doit être donné de façon volontaire, c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'un choix libre et éclairé. Si le choix n'est pas libre et éclairé, le consentement n'est pas valide. Il est possible de retirer ce consentement à tout moment. Consentir, c'est accepter de faire quelque chose. Donner son consentement sexuel, c'est accepter librement d'avoir des rapports sexuels. Tout le monde a le droit de donner ou de refuser son consentement sexuel et la responsabilité de respecter le droit d'autrui à donner ou refuser ce consentement.

3- LES DIFFERENTES FORMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles peuvent revêtir différentes formes ou correspondre à divers actes avec pénétration ou tentative de pénétration, avec contact corporel ou n'impliquant pas de contact corporel. Parmi ces actes on peut retenir :

- **Le viol** est un rapport sexuel forcé. C'est un rapport sexuel, non désiré et imposé, avec pénétration qu'elle soit vaginale, anale ou orale. La pénétration peut être faite avec le pénis, une autre partie du corps ou un objet. Juridiquement c'est « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ». il est considéré comme un crime selon la loi.

- **Le harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des paroles ou comportements à connotation sexuelle, ou le fait d'exercer une pression sur quelqu'un pour obtenir un acte sexuel.

- **Les attouchements** sont des touchers à connotation sexuelle que l'agresseur pose sur la personne ou lui demande de poser sur lui, que ce soit au niveau des organes génitaux ou non. Ce sont des gestes qui peuvent être imposés sur des parties tels que les fesses, le sexe, les seins, la bouche, les cuisses etc.

- **L'inceste** désigne tout acte à caractère sexuel impliquant généralement deux personnes ayant un lien de parenté, de responsabilité et un lien affectif. L'agresseur ou l'auteur peut être un parent, un conjoint, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un grand-parent, un membre d'une famille reconstituée, d'une famille d'accueil ou d'adoption ou autres.

- **L'exhibitionnisme** est le fait de montrer en public ou dans un lieu accessible à la vue de tous, ses organes génitaux ou de poser des actes sexuels avec l'intention de mettre dans l'embarras ou de faire peur.

- **La cybercriminalité sexuelle** désigne toute forme d'agression à caractère sexuel qui se produit sur Internet, tels le harcèlement, l'exhibitionnisme, la diffusion et/ou la production d'images et de films à connotation sexuelle, sans le consentement des personnes impliquées. Il est à noter que toute personne mineure ne peut consentir à la production ou à la diffusion d'activité pornographique.

- **Les violences verbales et le harcèlement verbal** sont des remarques, des menaces, des invitations, des propositions, des questions ou des confidences de manière répétée pour inciter une personne à un acte sexuel

- **L'exploitation sexuelle** regroupe toutes les activités qui incluent la prostitution, l'esclavage sexuel, le tourisme sexuel, la traite des êtres humains. Exploiter sexuellement, c'est amener une personne à se prostituer et en retirer un bénéfice, la plupart du temps ce bénéfice est financier

- **L'agression sexuelle par intoxication volontaire et involontaire** est le fait de mettre une substance toxique dans la consommation d'une personne ou d'amener une personne à l'en consommer de façon excessive, afin qu'elle ne soit plus en mesure de s'opposer à une relation sexuelle ou à d'autres gestes à connotation sexuelle. Une personne ivre ne peut consentir librement à une relation sexuelle donc, inévitablement, on parle d'agression sexuelle. La drogue du viol la plus répandue demeure l'alcool. D'ailleurs, il est possible qu'il y ait agression sexuelle sur une personne qui a consommé «volontairement» de l'alcool et/ou une drogue. Lorsqu'une personne accepte une consommation, cela ne signifie pas pour autant qu'elle autorise une relation sexuelle. L'agresseur profite de la vulnérabilité de la personne pour commettre un acte criminel.

- **Le voyeurisme** est le fait de tenter de surprendre l'intimité d'une ou de plusieurs personnes à leur insu.

- **Les appels obscènes** sont des appels et/ou messages à caractère sexuel généralement faits dans le but d'intimider et de faire peur.

- **Les insultes verbales** ont pour objectif de rabaisser la personne à qui elles sont proférées. Même quand elles sont dites sur le mode de la plaisanterie, elles blessent, traumatisent et poussent certaines personnes au suicide.

- **La prostitution** : Acte par lequel une personne consent ou est forcée à pratiquer des rapports sexuels moyennant rémunération (argent, faveur...)

- **Attentat à la pudeur...**



4- LES FACTEURS FAVORISANTS LES VIOLENCES SEXUELLES

Certaines personnes ont des rapports sexuels parce qu'elles y sont contraintes ou forcées.

Certains facteurs ou situations exposent les adolescents et les jeunes aux violences sexuelles :

- la vulnérabilité des adolescents ou des jeunes due à leur jeune âge ;
- le mariage précoce et le mariage forcé ;
- la consommation de drogue et d'alcool (les stupéfiants favorisent le passage à l'acte sexuel non désiré ou rend la victime vulnérable à l'agression sexuelle) ;
- la relation de dépendance à un parent ou un tuteur
- la relation de subordination avec un patron, un enseignant, etc.
- le multi partenariat
- la prostitution juvénile etc.

5- LIMITE ENTRE RAPPORTS SEXUELS VOLONTAIRES DESIRES ET RAPPORTS SEXUELS FORCES

La limite entre les rapports sexuels volontaires désirés et les rapports forcés est

parfois difficile à distinguer. Il s'agit plutôt d'un continuum. Un rapport est forcé lorsqu'au moins l'un des partenaires n'est pas consentant. Il peut arriver qu'on ne veuille pas avoir des rapports sexuels ou qu'on n'ait pas l'envie d'avoir des rapports sexuels avec son/sa partenaire ou quelqu'un qui nous le propose, mais pour une raison ou une autre, on peut être obligé de donner son consentement. Dans ce cas on a donné notre consentement pour avoir des rapports sexuels mais on n'a pas forcément l'envie de le faire. Dans une telle situation, on dira que le rapport sexuel est volontaire mais pas désiré. Pour qu'un rapport sexuel soit volontaire et désiré, il faut non seulement le consentement des partenaires mais il faut aussi que les partenaires ressentent l'envie de le faire et veuillent réellement le faire.

Un rapport sexuel peut être qualifié de non désiré/forcé quand :

- le désir de répondre aux besoins de son partenaire devient une obligation importune ;
- une personne ne sait pas comment affirmer son désir ou ses besoins propres, ou qu'elle ne pense pas avoir le droit de refuser ; ou
- une personne craint que le refus de rapports sexuels ne mène à de graves conséquences telles que la violence (coups ou viol), la rupture ou la perte d'un emploi.
- Les rapports sexuels sont parfois volontaires mais non désirés.

6- LES CONSEQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES SUR LA SANTE

- Sur le plan sexuel et reproductif : les grossesses précoces et les grossesses non désirées, La transmission des IST et du VIH, la baisse de désir, les douleurs lors des relations sexuelles, le dégoût pour la sexualité Paternité/-maternité précoce,
- Sur le plan social : l'isolement, la perte de confiance envers les inconnus, des difficultés à fonctionner en société, les infanticides, la mort ...
Sur le plan psychologique : la faible estime de soi, l'état dépressif, la peur, les cauchemars, l'impression d'être incomprise et seule avec le problème, sentiment de colère, de honte, de tristesse, le suicide.
- Sur le plan physique : la fatigue, la baisse d'énergie, les troubles du sommeil, les insomnies, les maux de tête, les vertiges

7- QUELQUES REGLES POUR DIRE NON DANS LES SITUATIONS DE PRESSION

- Dire non catégoriquement
- Répéter plusieurs fois la même expression pour dire non (oralement ou gestuellement).
- Avoir une voix ferme,
- Proposer d'autres activités,
- Changer de sujet,
- Quitter immédiatement les lieux,
- Être ferme dans ce qu'on dit,
- Établir les limites et les maintenir,
- Maintenir toujours le respect de soi (s'habiller et se comporter de façon descente),
- Penser à son avenir et à la fierté de ses parents,
- Se montrer naturel, capable de contrôler ses émotions et ses sentiments,

8- CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'agression sexuelle est un acte de violence et non une sexualité impulsive
- Ne protégeons pas les agresseurs en gardant le silence
- Un oui suivi d'un non est un NON
- Croire et appuyer ceux et celles qui osent rompre le silence
- Oser être soi même
- Toute personne a le droit de dire non
- Rien ne justifie une agression sexuelle
- Sortir du silence est un acte de courage pour améliorer sa vie
- Vous avez le droit d'être crue et comprise

9- SI TU ES VICTIME

L'important est d'en parler. N'hésite pas à te rendre dans un centre de santé ou dans un centre d'écoute pour jeune. Tu peux également contacter ou te rendre à la gendarmerie ou à la police. Des intervenants pourront t'écouter, t'informer, et te guider vers des personnes ressources. Il est important de t'entourer de personnes de confiance. Si l'agression est récente, tu peux te présenter à l'urgence de l'hôpital le plus proche ; des gens compétents pourront t'aider et t'accompagner. N'oublie pas que, même s'il s'agit d'un moment très difficile, il est possible de reprendre un pouvoir sur ta vie et te sentir en sécurité à nouveau.

10- SI TU ES TEMOIN

L'important est d'agir. Chacun d'entre nous peut faire la différence dans la vie d'une victime. Nous avons le pouvoir d'agir pour la victime, et également de nous positionner contre les agressions sexuelles lorsqu'on est témoin de gestes ou de propos déplacés. Si tu ne fais rien, tu aides l'agresseur.



B- Les questions sur le cours

Q1- La violence sexuelle c'est le fait de :

- a) Obliger une personne à payer pour ce qu'elle n'a pas consommé
- b) Obliger une personne à subir, à accomplir ou à être confronté à des actes d'ordre sexuel sans son libre consentement

Réponse = b ✓

Q2- Donner son consentement sexuel c'est :

- a) accepter librement d'avoir des rapports sexuels
- b) accepter malgré soi-même d'avoir des rapports sexuels avec son partenaire

Réponse = a ✓

Q3 - Les facteurs favorisant les violences sexuelles sont :

- a) Le mariage précoce et le mariage forcé
- b) La prostitution juvénile
- c) L'analphabétisme
- d) Le multi partenariat
- e) Le gain facile
- f) Les rapport sexuels précoces
- g)

Réponse = a, b, d ; e ; f ✓

Q4- Les conséquences des violences sexuelles sur la santé sexuelle et reproductive sont :

- a) Les grossesses biens planifiées
- b) La transmission des IST et VIH
- c) Le dégoût pour la sexualité

Réponse = b, c ✓

Q5- Pour dire non dans les situations de pression il faut :

- a- Dire non catégoriquement
- b- Ne pas résister et se laisser aller
- c- Changer de sujet
- d- Avoir une voix ferme

Réponses = a, c, d ✓

FIN